

**Assemblée générale**

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
25 novembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 15<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 20 octobre 2014, à 15 heures

*Président* : M. Cardi ..... (Italie)  
*puis* : M<sup>me</sup> Stepowska (Vice-Présidente) ..... (Pologne)

**Sommaire**

Point 23 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

- a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- b) Coopération pour le développement industriel
- c) Participation des femmes au développement

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-62972X (F)



Merci de recycler



*La séance est ouverte à 15 h 5,*

**Point 23 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (A/69/223)**

- a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (A/69/204 et A/69/392; A/C.2/69/2)**
- b) Coopération pour le développement industriel (A/69/331 et A/69/392; A/C.2/69/2)**
- c) Participation des femmes au développement (A/69/156 et A/69/392; A/C.2/69/2)**

1. **M<sup>me</sup> Razavi** (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes – ONU-Femmes), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (A/69/156), dit que les problèmes du développement durable et de l'égalité des sexes sont non seulement plus pressants que jamais mais sont également liés entre eux. Il ne saurait y avoir de développement durable si les femmes et les filles, disproportionnellement touchées par les chocs et les tensions économiques, sociales et environnementales, n'ont pas la sécurité alimentaire et l'aide essentielle pour dispenser les soins.

2. Il est de plus en plus établi qu'il existe d'importantes synergies entre l'égalité des sexes et la durabilité économique, sociale et environnementale. Par exemple, quand les femmes participent à l'administration publique ou occupent des postes de décision, l'investissement consacré au développement humain est plus important, la prestation des services est moins coûteuse, la corruption est moins prononcée et des avantages peuvent se concrétiser sur le plan de l'environnement. L'accès des femmes aux actifs et aux ressources agricoles et leur contrôle de ces ressources sont essentiels pour la sécurité alimentaire et il est prouvé que l'accès des femmes et des filles à l'éducation et leur plus grande participation à l'activité économique ont un impact positif sur le développement économique.

3. Mais ces formes de durabilité n'entraînent pas toujours une plus grande égalité des sexes. Certaines formes de croissance économique orientée vers l'exportation profitent des importantes différences de rémunération entre hommes et femmes et risquent de

perpétuer la discrimination à l'égard des femmes. De même, quand les politiques suivies désignent les femmes comme « des gardiennes de la durabilité », les stéréotypes sur le comportement et le rôle des femmes se trouvent souvent renforcés et le travail non rémunéré des femmes risque d'augmenter sans qu'elles en obtiennent des droits, des ressources ou des avantages nouveaux.

4. Le septième problème évoqué dans l'Étude traite de la croissance économique, de l'économie verte et des biens collectifs; de la production alimentaire, de la distribution et de la consommation des aliments; de la population et de l'intégrité corporelle des femmes; et des investissements nécessaires dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie. L'Étude montre bien comment un développement qui n'est pas viable à terme et l'inégalité des sexes se renforcent et s'aggravent mutuellement. Si les autorités ne réglementent pas la croissance et les marchés du travail, les femmes risquent de se trouver cantonnées dans des emplois mal payés et il peut se produire une surexploitation des ressources naturelles. L'absence d'accès à l'eau potable et à des moyens viables d'assainissement et d'exploitation de l'énergie a des conséquences sur les droits fondamentaux des femmes et des filles. Le rapport préconise des investissements reconnaissant le savoir, les moyens d'action et les pouvoirs de décision des femmes. Il y a déjà, dans ces domaines, des investissements qui portent leurs fruits.

5. Le rôle de l'État est essentiel pour s'acquitter des engagements en matière d'égalité des sexes, car seul l'État peut contrôler l'utilisation des ressources et diriger l'investissement. La contribution du secteur privé et de la société civile est également cruciale mais seul l'État peut appliquer en vraie grandeur des solutions novatrices et demander aux autres acteurs de rendre compte de leur action. Pour déterminer si les politiques de développement durable et les investissements peuvent également contribuer à l'égalité des sexes et à l'exercice des droits fondamentaux des femmes, le rapport propose trois critères, à savoir : si les normes en matière de droits de l'homme sont respectées et si les capacités des femmes et des filles sont valorisées; si les soins non rémunérés que fournissent les femmes et les filles sont bien comptabilisés et sont redistribués; et si les femmes et les filles participent à tous les aspects du développement durable. Le rapport engage également les États à s'assurer que les politiques de croissance

verte élargissent bien les possibilités d'emplois verts de qualité pour les femmes et que le rôle des femmes dans l'économie des soins est bien pris en compte.

6. Il est d'importance critique que des investissements verts, favorables aux pauvres et attentifs à l'égalité des sexes reçoivent le soutien financier voulu et que l'égalité des sexes soit encouragée dans l'ensemble des objectifs de développement durable proposés. Ces politiques ne seront efficaces que si les femmes participent équitablement à leur réalisation et aux processus de décision.

7. **M<sup>me</sup> Wenyan Yang** (Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur les activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (A/69/204), dit que si au niveau mondial l'objectif de réduction de la pauvreté inclus dans les OMD a bien été atteint, les progrès sont inégaux entre régions et entre pays. L'inégalité, l'exclusion sociale, le chômage et le changement climatique sont autant de menaces qui pèsent sur la vie de tous ceux qui vivent dans la pauvreté dans les pays développés comme dans les pays en développement.

8. Le rapport décrit les décisions prises dans le contexte du plan d'action à l'échelle du système pour la mise en œuvre de la deuxième Décennie, qui privilégie la protection sociale, les pratiques optimales de création d'emplois décents, la création de capacités, la lutte contre le chômage des jeunes et l'égalité sur le marché du travail. Le rapport recommande aux États d'investir des ressources suffisantes pour remédier au caractère multidimensionnel de la pauvreté.

9. L'action menée pour éliminer la pauvreté aura plus de chances d'aboutir si la croissance économique est soutenue, sans exclusive et équitable. À cette fin, il faut faire davantage pour accélérer la création d'emplois, car l'emploi est le principal facteur qui améliore l'inclusion sociale et aide à éliminer la pauvreté. Les conséquences de la crise financière et économique mondiale, cependant, continuent à se faire sentir sur le marché du travail de nombreux pays.

10. Les États peuvent également accélérer l'élimination de la pauvreté en améliorant la résilience et en luttant contre la montée de l'inégalité. Cela est possible par une protection sociale plus étendue, par une amélioration de l'égalité des chances, par un accès

garanti à une alimentation adéquate et par la réduction du chômage. Les risques que présente la dégradation de l'environnement pour ceux qui vivent dans la pauvreté doivent également être réduits par des changements structurels.

11. **M. Kitaoka** (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel – ONUDI), présentant le rapport du directeur général de l'ONUDI sur la coopération pour le développement industriel (A/69/331), dit que les deux années écoulées ont été d'une importance décisive pour le développement industriel. En 2013, une déclaration capitale concernant le concept du développement industriel durable et sans exclusive a été adoptée à la Conférence générale de l'Organisation, tenue à Lima. Cette notion a été reconnue comme facilitant le développement industriel, non seulement dans les pays les moins avancés mais aussi dans les pays industrialisés. En outre, dans le programme de développement pour l'après-2015, l'industrialisation est considérée comme un facteur majeur de développement durable et d'élimination de la pauvreté. Il est encourageant que le document final du Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable mentionne l'industrialisation durable sans exclusive.

12. La relative résilience du secteur manufacturier dans les pays en développement et dans les pays industriels émergents a jusqu'à présent protégé beaucoup de travailleurs des effets des crises financières et économiques, et la part de ces pays dans la valeur ajoutée par l'industrie manufacturière au niveau mondial n'a jamais été aussi élevée. Cela est dû aux tendances constatées dans les pays industrialisés à délocaliser la production, à privilégier la fourniture de services et à être plus dépendants à l'égard du secteur financier que cela n'était le cas des pays en développement et des nouveaux pays industriels. La production manufacturière est un important moteur de croissance dans les pays en développement et si leurs résultats varient, leurs exportations de produits manufacturés ont augmenté annuellement beaucoup plus vite, entre 2008 et 2012 que celles des pays industrialisés.

13. Une industrialisation et une coopération industrielle intelligentes aident les populations à sortir de la pauvreté et donnent, pour des régions et des sociétés entières, des résultats sociaux et économiques positifs. Une prospérité partagée et plus égalitaire a habituellement été la conséquence d'une absorption

réussie de la main-d'œuvre dans des emplois industriels plus rémunérateurs, ceux par exemple de l'agro-industrie ou de l'industrie pharmaceutique. L'industrie manufacturière réussit particulièrement à créer des emplois pour les femmes. Néanmoins, la politique industrielle doit créer des conditions favorables pour les petites et moyennes entreprises; la discordance entre l'éducation offerte et les besoins de l'industrie est également un problème qu'il faut résoudre. En outre, les progrès et la prospérité nouvelle seront sans lendemain si l'environnement n'est pas protégé.

14. Le programme de travail actuel de l'ONUDI englobe trois domaines thématiques qui, pris ensemble, ont pour visée de constituer un ensemble complet et durable de services pour répondre à toutes les dimensions du développement durable. À moyen et à long termes, des changements structurels majeurs ont été introduits dans les pays en développement, et ils contribueront à la bonne performance industrielle de ces pays. Le lien entre une industrialisation inclusive et durable et des objectifs économiques, sociaux et environnementaux à long terme est indéniable.

15. Le rapport recommande aux pays de s'efforcer d'assurer que les avantages de l'industrialisation sont mieux répartis et sont également distribués non seulement parmi les femmes et les hommes mais aussi parmi tous les pays et régions. Il faut de même s'efforcer d'assurer la durabilité environnementale de l'activité industrielle. L'ONUDI développera son action et ses partenariats concernant une infrastructure industrielle résiliente, une innovation industrielle et une aide aux gouvernements pour leur permettre de favoriser les principaux moteurs de leur future croissance industrielle et leur prospérité à l'avenir.

16. **M. Rahman** (Organisation mondiale du tourisme – OMT), présentant le rapport du Secrétaire général de l'OMT sur la promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement (A/69/223), dit que le rapport donne une mise à jour des progrès accomplis depuis celui de 2012 et recueille les vues des États en réponse à un questionnaire qui avait été diffusé au sujet du développement durable et de l'écotourisme. Les réponses reçues jusqu'à présent sont moins nombreuses que celles données à un questionnaire similaire pour le rapport précédent, mais elles donnent une représentation suffisante, en termes de répartition géographique et de niveau de développement, et sont

d'autant plus utiles que 14 États ont répondu pour la deuxième fois au questionnaire.

17. La méthode suivie dans le rapport s'inscrit dans le contexte de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement. Cela est compatible avec le document issu de la Conférence Rio +20, étant donné que le tourisme est un secteur qui peut contribuer au développement durable et donner une impulsion au passage à une économie verte. Le rapport donne des exemples de pratiques optimales qui démontrent combien le tourisme durable crée des emplois, protège l'environnement et préserve le patrimoine naturel et culturel. Les septième et huitième conférences annuelles sur l'écotourisme et le tourisme durable ont abouti à un renouvellement de l'engagement pris et à des mesures prises par les principaux acteurs concernant le tourisme durable, notamment l'écotourisme.

18. L'importance du tourisme ne cesse d'augmenter dans les diverses populations et dans les divers États, quel que soit le niveau de développement atteint. Le tourisme représente 30 % des exportations mondiales de services et 45 % des exportations des pays en développement. Les arrivées internationales de touristes devraient, selon les projections, atteindre près de 1,6 milliard en 2020.

19. **M. Mollinedo Claros** (État plurinational de Bolivie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, constate avec inquiétude que la lutte contre la pauvreté est retardée par la crise économique et financière mondiale, l'insécurité alimentaire, la fébrilité des mouvements de capitaux et les variations des cours des produits de base, la difficulté d'accès à l'énergie et le changement climatique. Il est important que les États maîtrisent mieux leur propre programme de développement et formulent leurs propres stratégies et politiques de croissance économique, de création d'emplois et de protection de l'environnement notamment. Malgré des signes de croissance économique dans les pays développés, les pays en développement continuent à subir les effets de la lenteur de la croissance du commerce international, de l'accès limité aux capitaux internationaux et des graves déséquilibres sur le marché du travail,

20. Pour éliminer la pauvreté, il est indispensable que les pays développés fournissent une aide publique au développement prévisible et durable. Ils doivent d'urgence atteindre l'objectif fixé et consacrer 0,7 %

de leur revenu national brut (RNB) à l'aide au développement des pays en développement, notamment 0,15 et 0,20 % de leur RNB aux pays les moins avancés. La pauvreté est un affront à la dignité humaine et l'élimination de la pauvreté doit être absolument prioritaire dans le programme de développement pour l'après-2015. Pour atteindre les objectifs fixés pour 2030, le programme devrait être appuyé sur des moyens efficaces et adéquats d'application et sur un partenariat mondial renforcé pour le développement, dans lesquels devraient figurer la promotion de l'emploi, un meilleur accès aux services sociaux et l'élimination de l'analphabétisme et de la maladie. Le nouveau programme devrait s'inspirer des leçons tirées des OMD et l'action de développement devrait viser l'élimination de la pauvreté en répondant aux problèmes et aux possibilités du développement durable aux niveaux international et national.

21. L'industrialisation est un des principaux facteurs de développement durable. La communauté internationale doit offrir aux pays en développement l'assistance technique, la technologie et les ressources financières propres à les aider à développer leurs capacités, à suivre des politiques conformes à leurs priorités nationales et à s'industrialiser selon un modèle écologiquement rationnel. De telles mesures auraient des avantages économiques et sociaux, notamment l'intégration des femmes et des jeunes dans le processus de croissance économique.

22. À ce sujet, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont d'importance critique pour le développement durable. L'investissement consacré aux femmes et aux filles a un effet multiplicateur dans la société et dans tous les secteurs de l'économie, mais la promotion de la femme dans le monde, particulièrement dans les pays en développement, est toujours retardée par l'exacerbation des inégalités économiques, notamment concernant le chômage et l'intensification de la mondialisation. Les gouvernements devraient donc promouvoir un emploi décent pour tous et renforcer la réglementation du marché du travail afin d'y introduire une plus grande égalité. Le Groupe des 77 et de la Chine est convaincu que la participation des femmes doit être correctement intégrée dans le programme de développement pour l'après-2015 et que cela accélérerait l'application des engagements respectifs pris par les uns et par les autres en vertu de divers instruments juridiques

internationaux, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Il est indispensable que les femmes participent au développement durable dans tous les domaines et même prennent l'initiative pour qu'un environnement facilitateur soit mis en place pour améliorer la situation des femmes et des filles partout dans le monde mais surtout dans les zones rurales et dans les collectivités locales, ainsi que dans les populations autochtones et les minorités ethniques.

23. **M. Mac-Donald** (Suriname), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que les États des Caraïbes ont adapté à leur situation propre les objectifs du Millénaire pour le développement et que plusieurs États ont intégré les cibles liées aux OMD dans leurs politiques. Pour poursuivre le développement et encourager le développement durable, il faut disposer de données fiables et récentes. Alors que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Banque de développement des Caraïbes ont publié des rapports détaillés sur le développement social en 2009 et 2010 respectivement, il faut disposer de données plus récentes. La CARICOM a donc proposé que ces deux organisations collaborent avec des organismes statistiques compétents pour réunir des données récentes sur le développement social et la lutte contre la pauvreté.

24. Si certains pays des Caraïbes ont bien déjà atteint plusieurs des OMD ou le feront sans doute à la date butoir de 2015, il subsiste dans la sous-région des niveaux élevés de pauvreté rurale et urbaine. Des poches de pauvreté assez étendues sont même présentes dans des pays relativement prospères. De façon générale, les pauvres n'ont qu'un accès limité aux services de santé et aux services de base. Parmi les autres indicateurs de pauvreté il y a le faible niveau des résultats scolaires et la faible acquisition de compétences pratiques, des familles trop nombreuses, un chômage trop élevé, en particulier chez les femmes et les jeunes. La situation est encore compliquée par le phénomène du « travailleur pauvre » : ils sont nombreux parmi les populations autochtones, de même que parmi les personnes handicapées et les personnes âgées, qui sont souvent incapables de sortir de la pauvreté alors même qu'elles ont un emploi. Malgré une croissance économique soutenue, l'inégalité des revenus continue à augmenter dans plusieurs États des Caraïbes, l'inégalité entre hommes et femmes, les

disparités de la fourniture des soins de santé et des moyens d'enseignement demeurent préoccupantes. Face à ces problèmes, il ne faut pas attacher une trop grande importance à la croissance économique qui en soi ne fait pas nécessairement progresser la justice sociale. Au contraire, il faut chercher à résoudre tout un ensemble de questions liées entre elles.

25. En 2050, plus de 30 % de la population de la sous-région aura plus de 60 ans. Des mesures appropriées doivent donc être prises afin que, au lieu de surcharger encore les systèmes de soins de santé publique déjà trop sollicités dans beaucoup de pays de la région, les populations vieillissantes restent dans la population active, ce qui aiderait à accélérer la croissance. Dans beaucoup de pays, les systèmes de soins sont correctement financés, ce qui permet à la population de rester en bonne santé, mais il faut faire davantage pour améliorer la prestation des soins, lutter contre les maladies non transmissibles et encourager l'adoption de modes de vie plus sains, en particulier dans les groupes à faible revenu. Les États des Caraïbes doivent également prendre des mesures pour construire des logements décentes à un prix raisonnable, notamment par l'octroi de crédits à des conditions bonifiées.

26. Les pays de la CARICOM ont beaucoup progressé dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et, à l'exception d'Haïti, ils ont réalisé des taux de scolarisation primaire élevés. La proportion de garçons est trop faible dans l'enseignement secondaire et supérieur, et cela est préoccupant. Cependant, les États des Caraïbes travaillent ensemble à une amélioration de la sécurité alimentaire des groupes vulnérables et cherchent à améliorer la nutrition, développer une agriculture viable à terme et promouvoir le développement rural. À ce sujet, les exploitations familiales pourraient aider notablement à éliminer la pauvreté et assurer la stabilité économique, sociale et environnementale dans la sous-région. Des manifestations de la CARICOM viennent juste d'être organisées, la semaine précédente, pour encourager l'agriculture et une plus grande sécurité alimentaire et nutritionnelle.

27. Les pays des Caraïbes se heurtent à une vigoureuse concurrence d'autres pays, et le cours de leurs principales exportations telles que les bananes, le sucre, le riz et les articles manufacturés, a baissé de façon sensible au cours des dernières décennies. Une nouvelle libéralisation du commerce international

susciterait des difficultés nouvelles, car ces pays doivent pouvoir disposer d'une population active plus compétente, susceptible de supporter la concurrence mondiale. Les États de la CARICOM doivent également prendre des mesures pour s'adapter aux effets du changement climatique et atténuer ses effets, malgré la charge supplémentaire que cela entraînera pour les finances publiques, afin d'augmenter leur résilience et assurer les moyens d'existence de leur population. Les États de la CARICOM espèrent beaucoup du lancement du Fonds vert pour le climat de Copenhague et le succès de la vingtième et de la vingt et unième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendront respectivement à Lima et à Paris, et espèrent qu'en 2015 un instrument juridiquement contraignant sur le changement climatique qui réponde aux préoccupations des États des Caraïbes sera adopté.

28. Tous les pays des Caraïbes à l'exception d'Haïti sont classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire sur la base d'un seul critère, généralement le revenu par habitant. Ce classement limite gravement l'accès de ces États à des moyens de financement assortis de conditions libérales. Les Nations Unies devraient prendre l'initiative de réexaminer ces critères et engager instamment les institutions financières internationales à les remplacer par d'autres qui tiennent compte des difficultés propres des États des Caraïbes, notamment en matière d'économie d'échelle et de surendettement. Il faut, de plus, adopter des politiques tendant à faciliter l'accès des petits exploitants et entrepreneurs au crédit, aux ressources et à des services techniques et d'assurance afin d'encourager l'apparition de microentreprises et de petites et moyennes entreprises, qui dans l'ensemble créent beaucoup d'emplois. La mise en place de filets de sécurité de protection sociale, notamment la fixation d'un salaire minimum, la prestation universelle de soins de santé, l'organisation de programmes parascolaires et le versement de pensions de retraite, aideraient beaucoup à lutter contre la pauvreté.

29. La CARICOM souscrit à la recommandation consignée dans le rapport du Secrétaire général sur la nécessité d'aller au-delà des simples symptômes pour mettre en place une infrastructure physique, sociale, économique et politique soutenant la lutte contre la pauvreté (A/69/204, par. 75). Si l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à

l'élimination de la pauvreté a bien été atteint au niveau mondial, il y a encore des centaines de millions de personnes de par le monde qui vivent dans l'extrême pauvreté alors que la date butoir de 2015 est toute proche. Le programme de développement pour l'après-2015 offre une occasion unique de s'occuper de ce qui n'est pas terminé dans la réalisation des OMD et ainsi d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim dans l'espace d'une décennie. La CARICOM affirme que le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable ne doit pas être renégoié et elle se réjouit du fait que l'élimination de la pauvreté, qui est une obligation morale, restera bien au centre de l'action des Nations Unies au cours des 15 prochaines années.

30. **M<sup>me</sup> Tan** (Singapour), parlant au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que si la communauté internationale a bien réalisé l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié la proportion de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour avant la date butoir, on estime qu'il y a encore 1,2 milliard de personnes dans le monde et 18 % de la population des pays de l'ASEAN qui vivent dans l'extrême pauvreté. Comme l'élimination de la pauvreté fait l'objet de plus en plus d'un consensus général, et que ce n'est pas seulement un impératif moral mais également une condition préalable d'un véritable développement durable, l'ASEAN ne peut que se réjouir de la proposition de retenir la complète élimination de la pauvreté dans le monde parmi les objectifs du développement durable proposés.

31. L'élimination de la pauvreté et le développement rural sont intimement liés. On estime en effet que 70 % des pauvres en Asie du Sud-Est vivent dans les campagnes. En outre, la montée de la pauvreté en milieu urbain, dans la région, a souvent son origine dans une pauvreté rurale persistante. L'ASEAN a donc adopté le Plan d'action pour le développement rural et l'élimination de la pauvreté 2011-2015, qui prend pour visée un développement rural et une croissance économique durables, la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire dans le contexte du changement climatique, la protection sociale et la mise en place de filets de sécurité, le développement de l'infrastructure et des ressources humaines en milieu rural, la mobilisation pour le développement rural et l'élimination de la pauvreté rurale, ainsi que le suivi et l'évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté.

L'autonomisation des populations locales serait aussi un moyen de mieux s'attaquer à la pauvreté en milieu rural; lors du Forum 2013 de l'ASEAN pour le développement rural et l'élimination de la pauvreté, les gouvernement et des organisations non gouvernementales de la région ont échangé des vues sur les moyens d'aider les populations locales à se prendre en main et à améliorer et préserver les moyens d'existence des membres les plus pauvres de la société rurale. Une démarche fondée sur la participation, impliquant les populations elles-mêmes, les administrations, le secteur privé, les ONG et les autres principaux acteurs, est nécessaire pour garantir que les initiatives de développement sont bien pertinentes, efficaces, synthétiques et durables. À ce sujet, l'ASEAN constate le rôle essentiel joué par les ONG dans les initiatives de développement rural et communautaire et l'organisation a récemment accordé le premier prix de l'ASEAN accordé aux meilleurs leaders du développement rural et de l'élimination de la pauvreté à 10 ONG exemplaires des États membres de l'ASEAN.

32. Si les pays doivent bien maîtriser eux-mêmes l'élimination de la pauvreté, les acteurs régionaux et internationaux peuvent apporter leur concours à cette entreprise. En particulier, l'ASEAN est convaincue que les pays développés peuvent et doivent apporter leur appui aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux pays à revenu intermédiaire; l'Association engage les pays développés à honorer l'engagement pris de réserver 0,7 % du revenu national brut à l'APD, dont une part de 0,15 à 0,2 % aux pays les moins avancés. Il faut également tâcher de renforcer la coopération régionale et internationale au profit du transfert de technologie, de l'intégration et de la libéralisation économiques et de la diffusion de pratiques optimales aux fins d'initiatives qui peuvent renforcer l'action contre la pauvreté.

33. **M. Msosa** (Malawi), parlant au nom du Groupe des États africains dit que comme la date butoir de la réalisation des OMD approche rapidement, il est manifeste que les efforts de la communauté internationale pour lutter contre la pauvreté et réduire le chômage se révèlent insuffisants, en particulier dans les pays les moins avancés et en Afrique. La plupart des 1,2 milliard d'hommes qui dans le monde vivent encore avec moins de 1,25 dollar par jour habitent l'Afrique et l'Asie. En outre, même ceux qui ont

échappé à l'extrême pauvreté demeurent vulnérables aux chocs économiques, aux effets du changement climatique ou à d'autres catastrophes. La communauté internationale doit donc veiller à ce que l'élimination de la pauvreté soit bien considérée comme une priorité urgente et les pays donateurs doivent aider les pays en développement à accélérer leur croissance et leur développement. Il est particulièrement alarmant, dans ces circonstances, de voir que le niveau de l'APD continue à baisser. Le Groupe des États africains engage instamment les pays développés à honorer leurs engagements en matière d'APD et à aider les pays en développement à mettre en place et renforcer des filets de sécurité, qui sont de puissants moyens de réduire la pauvreté et de promouvoir une croissance économique durable ainsi qu'une plus grande cohésion sociale. En particulier les pays développés sont invités à soutenir l'Initiative pour un socle de protection sociale.

34. L'égalité des sexes est une autre condition préalable de la croissance économique et soutenue et de l'élimination de la pauvreté. Le Groupe soutient sans réserve ONU-Femmes dans sa lutte contre la discrimination fondée sur le sexe et encourage l'autonomisation des femmes. Le Groupe se réjouit aussi de constater le caractère transversal de l'inclusion financière, qui contribue notablement à plusieurs objectifs de développement, et que ce caractère se reflète clairement dans la proposition du Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable; la cible 1.4 du rapport de ce groupe consiste précisément – pour tous les hommes et les femmes, en particulier les groupes pauvres et vulnérables – à avoir des droits égaux d'accès aux ressources économiques et aux services financiers, notamment à la microfinance, en 2030 au plus tard.

35. Enfin, le Groupe des États africains rappelle qu'il faut s'attaquer au problème mondial du chômage des jeunes et engage la communauté internationale à élaborer et appliquer des stratégies mondiales pour garantir que tous les jeunes peuvent trouver un emploi décent et productif.

36. **M. Estreme** (Argentine) dit que l'Amérique latine s'est engagée à assurer un développement sans exclusive avec création d'emplois, une meilleure sécurité alimentaire et une meilleure qualité de l'alimentation, le respect de la diversité culturelle et la protection sociale des groupes les plus vulnérables que sont les enfants et les adolescents, les femmes et les personnes âgées. Cet engagement s'inspire de trois

principes : la conviction que l'équité sociale ne pourra être réalisée que moyennant un développement économique équilibré et équitable, la constatation du fait que le développement doit garantir une répartition équitable et traiter les individus en citoyens ayant tout un ensemble de droits, et le respect de la diversité et du caractère unique de chaque région.

37. Pour éliminer la pauvreté dans le monde, il faut selon lui renforcer le rôle de l'État et partager la richesse entre les régions et avec les personnes qui en ont le plus besoin, il faut aussi une architecture financière mondiale nouvelle offrant une autre solution viable aux institutions financières internationales avec une représentation équitable des pays en développement. La création d'emplois est le moyen le plus efficace de lutter contre la pauvreté, de mieux répartir la richesse et d'inverser la montée du chômage des jeunes. L'égalité des chances sur le marché du travail et l'égalité de rémunération sont également des aspects essentiels d'un travail décent.

38. À propos des mesures que son gouvernement a prises récemment, il mentionne la politique des transferts de revenu sous forme d'allocations familiales, avec l'introduction d'une allocation familiale universelle et d'une allocation aux femmes enceintes. Les femmes sont de plus en plus représentées dans des postes de direction ainsi qu'au Parlement, qui a récemment adopté une loi rendant conformes les droits économiques et sociaux des travailleurs domestiques à ceux de tous les autres travailleurs.

39. Les disparités d'accès au financement et aux transferts de technologie aux pays en développement doivent être éliminées et les pays développés, de même, doivent honorer les engagements qu'ils ont pris en matière d'aide publique au développement dans le cadre des OMD et à la Conférence Rio +20, en particulier s'agissant des responsabilités communes mais différenciées.

40. **M. Malawane** (Afrique du Sud) dit que tout le monde est d'accord que la pauvreté est actuellement dans le monde le problème le plus difficile et que l'élimination de la pauvreté est une condition indispensable du développement durable. Ainsi, le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable, qui doit être la base principale de l'intégration des différents objectifs de développement durable dans le futur programme de

développement, souligne que l'élimination de la pauvreté doit être l'objectif général des initiatives de développement durable. Or, l'aggravation de l'inégalité dans les pays et entre les pays limite les perspectives économiques, en particulier celles des jeunes et facilite la transmission de la pauvreté entre générations, en particulier dans les pays où existent de fortes disparités de revenu. Il est donc d'importance critique que le programme de développement pour l'après-2015 cherche à rompre le cercle vicieux de la pauvreté de façon que les futures générations parviennent à la prospérité.

41. Constatant que l'égalité des sexes est également une condition préalable du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, le Groupe de travail ouvert a proposé un objectif relatif à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Il constate que les initiatives d'élimination de la pauvreté échoueront si les femmes n'ont pas accès aux services financiers, à la technologie et à des soins de qualité, et si elles ne peuvent pas avoir accès à la propriété et à la terre, en la possédant ou en l'utilisant.

42. Si de nombreux pays africains ont fait des progrès appréciables vers la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'élimination de l'extrême pauvreté, ces gains risquent d'être à peu près anéantis par l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. L'Afrique du Sud a créé une caisse d'action contre Ebola afin d'aider les pays touchés et a retenu comme objectif la mobilisation de 25 millions de dollars pour cette caisse; elle engage instamment les autres membres de la communauté internationale à faire davantage pour résoudre la crise sociale et humanitaire en cours.

43. Alors que la création d'emplois est bien le principal moteur de l'élimination et de la pauvreté, avoir un emploi ne garantit aucunement aux travailleurs pauvres la sortie de la pauvreté. En fait, le nombre de personnes employées qui continuent à vivre dans la pauvreté en Afrique subsaharienne ne cesse d'augmenter. Une action concertée est donc nécessaire pour stimuler une croissance sans exclusive afin de créer et de préserver des emplois décents pour tous. En outre, pour garantir que le développement profite bien à tous et est durable, les pays doivent pouvoir choisir et appliquer la politique industrielle qui réponde à leurs propres objectifs de développement; les ressources financières et les écotecnologies nécessaires pour cela doivent être mises à leur disposition à des conditions

favorables pour faciliter l'application de ces politiques. Les pays doivent également encourager la création de microentreprises, de petites et moyennes entreprises et l'émergence de l'agro-industrie.

44. **M. Patriota** (Brésil) dit que comme la date butoir pour la réalisation des OMD approche rapidement, il est plus clair que jamais qu'une ferme volonté politique et une démarche équilibrée et cohérente intégrant les trois dimensions du développement durable sont nécessaires pour venir à bout de la pauvreté, de la faim et de l'inégalité.

45. Les niveaux d'extrême pauvreté ont baissé dans toutes les régions en développement mais pas dans tous les pays en développement. Et malgré des conditions macroéconomiques favorables, une meilleure intégration sociale et l'avènement d'une forte classe moyenne, c'est toujours dans les pays à revenu intermédiaire que vit la majorité des pauvres. Ces pays ont donc besoin d'un appui soutenu des Nations Unies pour parvenir à éliminer la pauvreté. Un pays classé comme à revenu intermédiaire ne doit pas être reclassé contre son gré, même quand la répartition des revenus et les autres indicateurs socioéconomiques auront justifié un tel reclassement. En outre, au moment où la communauté internationale cherche à formuler et appliquer un programme de développement pour l'après-2015 qui soit ambitieux et novateur, les États Membres doivent rester attachés à l'application du principe des responsabilités communes mais différenciées.

46. Les prestations sociales ont notablement réduit la pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le Brésil verse des prestations sociales en espèces assorties de conditions et applique plusieurs autres initiatives pour encourager l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et stimuler une croissance économique soutenue profitant à tous, et il a adopté des politiques macroéconomiques propres à susciter la création d'emplois décents. Si des millions de travailleurs ont perdu leur emploi dans le monde à la suite de la crise économique et financière de 2008, le Brésil, en réalisant massivement des investissements dans le secteur de l'éducation et de la formation et en appliquant des politiques conformes au Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail a créé 12 millions de nouveaux emplois dans le secteur formel et ramené le taux de chômage à l'un des niveaux les moins élevés au monde. Ainsi, 36 millions de Brésiliens sont sortis de l'extrême pauvreté depuis

2003, le pouvoir d'achat du salaire minimum a augmenté de 71 % et une tendance à l'augmentation de l'inégalité vieille de cinq siècles est enfin inversée.

47. En outre, le Brésil a réduit sa dette publique par rapport à son produit intérieur brut, le ratio passant d'environ 60 à 35 %, et il a réduit le ratio brut de la dette extérieure au PIB de 42 à 14 %, il a remboursé sa dette extérieure, augmenté ses réserves de devises en les décuplant, et est actuellement un pays créancier international. Le Brésil est également devenu l'une des principales destinations de l'investissement étranger direct.

48. Pour l'avenir, le Brésil cherche à améliorer la qualité de l'éducation en en faisant un objectif prioritaire et, à cette fin il a créé des écoles, augmenté les horaires, révisé les programmes d'enseignement, amélioré la rémunération des enseignants, leur profil et leurs conditions de travail. En outre, le Programme national d'accès à l'éducation technique et à l'emploi a dispensé une formation technique à 8 millions de jeunes Brésiliens dans des centaines de centres spécialement construits à cet effet dans l'ensemble du pays. Le Brésil distribue des repas et d'autres formes d'aide aux familles et à leurs enfants. Ayant réalisé l'objectif de l'école primaire universelle, le gouvernement s'efforce actuellement d'étendre cette universalité au secondaire.

49. Environ 75 % des redevances de l'exploration du gisement pétrolier anté-salifère, au Brésil, seront réservées au financement de l'éducation et 25 % à celui d'une caisse d'assurance maladie. En outre, 50 % d'une caisse sociale alimentée par les recettes pétrolières de la zone anté-salifère seront également utilisés pour financer l'éducation, le reste devant financer l'innovation, la science et la technologie.

50. Le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable, qui servira de base à l'intégration des objectifs du développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015, attache une importance insuffisante aux moyens d'application. Il faut au contraire réfléchir aux moyens d'améliorer la coopération pour le développement et la mobilisation des ressources pour répondre aux exigences de ce qui est un programme de travail universel ambitieux. À ce sujet, le Brésil engage instamment les États à augmenter le niveau de leur APD et à laisser à chaque pays une marge de manœuvre suffisante dans le choix des politiques qu'il

suit pour remédier à des problèmes précis. Des mécanismes de responsabilisation doivent également être mis en place pour assurer l'efficacité des initiatives prises avec le secteur privé, et il faut se mettre d'accord sur des objectifs clairs et réalisables dans le nouveau programme.

51. **M<sup>me</sup> Ben-Dor** (Israël) dit que la cible des OMD relative à l'extrême pauvreté a bien été atteinte cinq ans en avance, mais les progrès sont inégaux entre les régions et pays, puisque les habitants des campagnes, les femmes, les personnes handicapées et les enfants sont disproportionnellement représentés parmi les pauvres. Cependant, le programme de développement pour l'après-2015 offre une occasion unique d'aborder ensemble les nombreuses dimensions de la pauvreté.

52. La promotion de l'emploi décent et productif pour tous et notamment pour les jeunes est une condition essentielle de l'élimination de la pauvreté, de la réalisation des OMD et d'un développement équitable, profitant à tous et viable à terme. À cette fin, Israël cherche à encourager les conditions favorables à l'entreprise, ce qui à son tour peut aider les sociétés à mieux résister aux chocs, les habitants ayant une plus grande confiance en eux, les compétences voulues et le désir de résoudre les problèmes qui se posent autour d'eux. Israël attache aussi une grande valeur aux petites et moyennes entreprises, et notamment aux microentreprises, et travaille avec *Kiva Microfunds*, une organisation internationale à but non lucratif, pour aider les pauvres et les entrepreneurs sous-desservis par les services, et notamment les femmes bédouines et les femmes arabo-israéliennes à créer leur propre entreprise.

53. La pauvreté est encore aggravée par l'accès insuffisant aux emplois, à l'éducation, aux soins de santé et aux moyens d'assainissement. Israël est fermement convaincu que des politiques de protection sociale et de solides filets de sécurité peuvent aider à réduire la pauvreté et l'inégalité, encourager une croissance économique durable et profitant à tous, et améliorer la résistance aux effets des catastrophes ou des crises. Israël croit aussi que l'autonomisation des femmes est une condition préalable de l'élimination de la pauvreté. Les femmes, dans les pays en développement, ont par rapport aux hommes moins accès aux soins de santé, au crédit, à l'aide financière et à la propriété immobilière, alors qu'elles sont le pôle autour duquel la famille grandit et les enfants sont éduqués, et qu'elles peuvent susciter des résultats

positifs dans leur communauté et leur pays. L'action de développement d'Israël attache donc une importance particulière aux femmes qui, en moyenne, réinvestissent 90 % de leurs gains dans leur famille même. Les femmes doivent avoir les moyens nécessaires pour prospérer et notamment, avoir la capacité de prendre des décisions relatives à leur propre comportement procréateur. En coordination avec ONU-Femmes, l'Agence israélienne de coopération pour le développement international (MASHAV) a récemment organisé un atelier sur les moyens d'aider les femmes à prospérer dans le domaine de l'agrotechnologie et sur la formulation et l'application de programmes de renforcement des capacités de direction dans la région de l'Afrique de l'Est.

54. La propagation du virus meurtrier Ebola en Afrique de l'Ouest rappelle tragiquement que la maladie peut avoir des conséquences dévastatrices sur la société, l'économie et la santé. Pour aider à combattre le virus, Israël dépêche en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone trois cliniques médicales d'urgence pleinement équipées, qui seront placées sous la direction d'équipes de spécialistes israéliens.

55. Toutes les activités de réduction de la pauvreté menées par Israël consistent à chercher les moyens de permettre aux populations de se prendre en main, de viser leur propre succès, et cela devrait guider la communauté internationale dans la formulation et l'application du programme de développement pour l'après-2015. Aucun gouvernement, aucune organisation ou administration ne peut lutter contre la pauvreté aussi bien que ceux-là-mêmes qui en souffrent. La communauté internationale doit les écouter.

56. **M. Pedersen** (Norvège) dit que les privations et l'exclusion dont les femmes et les filles souffrent quand elles vivent dans la pauvreté sont encore aggravées par l'inégalité sexiste auxquelles elles se heurtent dans leur ménage et dans leur communauté. Aider les femmes à échapper à la pauvreté est un moyen d'améliorer la qualité de la vie et l'espérance de vie, non seulement des femmes mais aussi des autres membres de leur famille; cela entraîne des améliorations de la santé, de la nutrition et de l'éducation de tous les membres de la famille. Il est donc essentiel que les initiatives d'élimination de la pauvreté et les objectifs de développement durable traitent bien les problèmes de la discrimination sexiste

et encouragent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

57. La priorité immédiate de la communauté internationale devrait être d'éliminer avant 2015, dans l'éducation, toute disparité entre les sexes. L'accès de toutes les petites filles, les adolescentes et les femmes à une éducation de qualité à tous les niveaux est probablement le facteur le plus important qui puisse valoriser le potentiel des femmes comme agents les plus efficaces du changement social. Il faut continuer à s'efforcer d'améliorer la santé maternelle et reporter dans le programme de développement pour l'après-2015 ce qui n'a pas encore été accompli à la date butoir retenue pour les OMD. En outre, les aspects importants de l'égalité des sexes qui n'ont pas été traités dans les OMD doivent être inclus dans les nouveaux objectifs du développement durable. En particulier, il faut agir avec une détermination sans faille pour éliminer toutes les formes de violence contre les femmes et les filles et prendre des mesures concrètes pour changer complètement les normes sociales et les attitudes qui rendent cette violence acceptable.

58. Le programme de développement pour l'après-2015 doit également encourager une participation équitable des femmes à la vie politique et à l'économie et chercher à faire en sorte que les femmes et les hommes soient bien sur un pied d'égalité devant l'emploi, reçoivent un salaire égal pour un travail égal, et aient les mêmes droits en matière de propriété immobilière, foncière et en matière d'héritage. Le nouveau programme doit également se prononcer pour l'exercice des droits des femmes en matière de sexualité et de procréation sur la base des engagements pris lors des sommets et conférences des Nations Unies. Les États Membres sont en grande majorité d'accord pour adopter un objectif distinct sur l'égalité des sexes et pour reconnaître largement que l'autonomisation des femmes est une condition indispensable de la réalisation de tous les autres objectifs de développement. La Norvège s'efforcera donc de faire prendre en considération l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes lors de la phase finale de négociations sur le programme de développement pour l'après-2015.

59. **M. Meza-Cuadra** (Pérou), parlant au nom du Groupe informel des Amis de l'inclusion financière, dit que l'inclusion financière est la condition déterminante de l'élimination de la pauvreté et de la solution

d'autres problèmes tels que la coopération industrielle pour le développement et le rôle des femmes dans le développement. L'inclusion financière aide à réaliser les nombreux résultats en matière de développement et le Groupe des Amis, composé de plus de 30 États Membres, se félicite de l'inclusion de cette notion dans la proposition faite par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable. Une cible a été incluse dans le premier objectif proposé, qui est celui d'éliminer partout dans le monde la pauvreté. En 2030 au plus tard, tous les habitants de la Terre, en particulier les pauvres et ceux qui sont vulnérables, devraient avoir un droit égal aux ressources économiques et à l'accès aux services financiers, notamment la microfinance. Une meilleure inclusion financière des femmes en particulier se révèle un moyen de réaliser une meilleure autonomisation sociale et économique des femmes, surtout quand elles ont pu ouvrir un compte en banque ou ont une part plus large aux décisions prises au sein du ménage.

60. En l'absence de services financiers modernes et accessibles à tous, les familles et les individus demeurent dépendants de mécanismes informels de qualité inférieure face aux perturbations économiques, ou quand ils veulent constituer progressivement un patrimoine. Les petites entreprises sont également affectées par l'absence de services financiers concernant l'épargne, le crédit, l'assurance et les transferts effectués par les travailleurs migrants. Il se réjouit donc de l'inclusion, dans les objectifs du développement durable qui sont proposés, de cibles consistant à encourager le passage des petites et moyennes entreprises dans le secteur formel et leur intégration dans les chaînes de valeur et dans les marchés.

61. **M. Zinsou** (Bénin), parlant au nom du Groupe des pays les moins avancés (PMA), dit que la pauvreté et la faim empêchent les PMA de progresser dans leur développement humain et social, faute de pouvoir dispenser des services essentiels tels que l'éducation, les soins de santé et l'assainissement. À l'échelle mondiale, l'objectif de réduction de la pauvreté a bien été atteint mais plus de 47 % des habitants des pays les moins avancés vivent toujours dans l'extrême pauvreté. Le nombre absolu de pauvres a augmenté dans beaucoup de PMA, mais surtout en Afrique, pourtant le rapport du Secrétaire général sur les activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) ne le

mentionne pas. Le pourcentage de personnes vivant dans la pauvreté est statistiquement plus significatif que le nombre absolu, puisque 47 % des habitants des PMA vivent en-dessous du seuil de pauvreté contre 20 % dans les autres pays en développement. Les PMA se heurtent à des problèmes systémiques, ne peuvent pas mobiliser les capacités nécessaires pour résoudre leurs propres problèmes de développement et n'ont que de faibles possibilités de mobiliser des ressources intérieures. Les Nations Unies doivent accorder la priorité absolue à l'aide aux PMA pour leur permettre de combler leur déficit de capacités et pour les conseiller sur les politiques qui permettraient de corriger les distorsions de la répartition des revenus et de se donner des priorités susceptibles de garantir l'accès de tous aux services de base.

62. Le rapport ne mentionne pas les moyens d'exécution, qui sont pourtant essentiels pour l'élimination de la pauvreté. Au contraire, il évoque des projets marginaux mis en œuvre par des organismes, des fonds et des programmes, mais ne mentionne pas leurs avantages et ne dégage pas les enseignements qu'on pourrait en tirer. L'aide apportée aux gouvernements devrait être plus systématique et ne pas prendre la forme d'entreprises sélectives visant deux ou trois pays seulement. Il faut pour cela une désagrégation des données plutôt que des généralisations. Le rapport ne donne pas non plus la place voulue à la nécessité d'une aide internationale à l'élimination de la pauvreté dans les PMA sous forme d'une aide publique au développement, d'investissements plus importants, d'un transfert de technologie, d'exercices d'annulation de la dette, de création de capacités ou d'un accès aux marchés en franchise de droits et de quota. Plus généralement, le rapport manque d'ambition et ses recommandations sont trop générales. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont pourtant bien pour tâche de traiter les questions qui préoccupent les PMA, dans leurs rapports sur les questions sociales, économiques et environnementales. Cependant, le présent rapport ne le fait pas. Il porte au contraire sur d'autres régions et catégories de pays, dont certaines ne sont même pas reconnues par les Nations Unies et font partie de la classification des pays de la Banque mondiale reposant uniquement sur le revenu. Les Nations Unies devraient aider à faire progresser tous les PMA et ne pas se borner à applaudir aux réalisations de quelques pays. Le rapport cite l'aide apportée par divers organismes au Programme détaillé de développement de

l'agriculture en Afrique (PDDAA) mais cela ne suffit pas quand on sait que 10 ans plus tard de très nombreux pays ne sont pas près d'atteindre les objectifs de ce programme.

63. Le rapport devrait être un moyen de responsabilisation concernant les tâches prescrites par la résolution pertinente et non pas se borner à refléter la situation actuelle sur le front de la lutte contre la pauvreté. Dans cet esprit, il appelle à une coopération plus systématique, à une meilleure responsabilisation pour garantir une croissance innovante et pour que soit pris un engagement plus ferme en faveur de la mobilisation des ressources, comme l'a demandé la Réunion ministérielle sur de nouveaux partenariats pour la création de capacités productives dans les pays les moins avancés, qui a eu lieu en juillet à Cotonou. Le prochain rapport du Secrétaire général devrait aborder ces préoccupations, respecter les décisions des États Membres et chercher à répondre aux besoins des plus vulnérables.

64. *M<sup>me</sup> Stepowska (Pologne), Vice-Présidente, préside la séance.*

65. **M. Haniff** (Malaisie) dit que son pays a réalisé une croissance économique soutenue, réduit de façon appréciable la pauvreté et fait progresser le développement humain, devenant ainsi un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Les mesures d'élimination de la pauvreté comportent le système eKasih – une banque de données nationales centralisées sur la pauvreté, accessible à toutes les administrations à des fins de planification et de contrôle –, un programme de développement rural qui comporte la construction de 20 000 logements de nouvelle génération, l'organisation de programmes de formation professionnelle, la distribution de bourses d'études à 5 000 enfants, le programme IAZAM qui organise le placement dans des emplois, la création de petites entreprises de services et la mise en valeur des possibilités de l'agriculture.

66. Le principe de justice sociale est au cœur du dixième plan malaisien, dont l'objectif premier est d'élever les niveaux de vie des 40 % des ménages les plus pauvres en développant l'éducation, en renforçant le filet de sécurité sociale et en réduisant la vulnérabilité des groupes défavorisés. Son gouvernement est également déterminé à assurer un accès équitable aux soins, à l'éducation, aux infrastructures de base à tous les Malaisiens, de façon

qu'aucune communauté ou groupe ne soit laissé pour compte.

67. **M. Abdullahi** (Nigéria) dit que la pauvreté et le chômage retiennent de longue date l'attention de la communauté internationale, tout récemment encore dans la Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015 et dans le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Il appelle à repenser le financement du développement, à modifier les priorités, et appelle les pays donateurs à consentir un effort plus important de confection de stratégies nationales et régionales d'élimination de la pauvreté et de création d'emplois. Les pays donateurs devraient honorer les engagements qu'ils ont pris de façon que l'Afrique puisse se nourrir, augmenter sa production industrielle et exploiter avec prudence ses ressources naturelles tout en prêtant attention à l'environnement et aux besoins des générations futures.

68. La protection sociale est un puissant moyen de réduire la pauvreté et d'assurer la cohésion sociale. C'est un moyen de promouvoir un développement économique et social durable, et les pays dotés de systèmes de protection sociale ont pu mieux que d'autres faire face à la crise économique mondiale. L'autonomisation des femmes est un autre mécanisme puissant de lutte contre la pauvreté, car les femmes représentent une forte proportion des travailleurs pauvres. Constatant les contributions des femmes à l'économie et à la lutte contre la pauvreté, les autorités de son pays ont mis au point des programmes centrés sur les femmes, par des acquisitions de compétence leur permettant de prendre en main leurs affaires financières, et par un programme de microcrédit à l'intention des femmes et des jeunes,

69. Le Nigéria encourage la création d'emplois, la sécurité sociale, la productivité et de bonnes relations professionnelles par l'intermédiaire de son Agence des petites et moyennes entreprises et du Ministère du travail et de la productivité. Le Plan national de création d'emplois retient 11 secteurs essentiels de l'économie et coopère avec les organismes de développement pour adopter de nouvelles stratégies d'élimination de la pauvreté. Pour conclure, il rappelle qu'il faut traiter à l'échelle mondiale le problème du chômage des jeunes et salue le rôle du système des Nations Unies pour l'appui qu'il apporte aux efforts de chaque pays dans la lutte contre la pauvreté, engageant

instamment l'organisation à augmenter encore son soutien à cet objectif.

70. **M<sup>me</sup> Derderian** (États-Unis d'Amérique) dit que la communauté internationale a l'occasion tout à fait exceptionnelle d'éliminer les formes les plus graves de la pauvreté en réalisant les objectifs du Millénaire pour le développement qui ne sont pas achevés. Au cours des 10 dernières années, une croissance économique soutenue profitant à tous a amené une réduction de 90 % de l'extrême pauvreté, et pourtant, chaque jour des familles pauvres ont du mal à faire un choix de leurs dépenses entre alimentation, médicaments, logement et éducation – un arbitrage qui peut avoir des conséquences catastrophiques. Dans ces familles, le taux de natalité est extrêmement élevé car les pauvres savent que les enfants peuvent mourir de maladies pourtant évitables.

71. Des politiques bien ciblées, notamment la mise en place de filets de sécurité sociale et de socles de protection sociale, et l'accès à la propriété et aux actifs productifs pour les hommes comme pour les femmes, des prestations en espèces bien ciblées et le financement des petites entreprises sont autant d'interventions partout couronnées de succès. La réalisation de ce qui était naguère inconcevable peut maintenant être envisagée grâce à une croissance économique rapide dans beaucoup de pays en développement et l'ouverture de nouvelles voies à l'information, l'expression et l'inclusion financière grâce à la technologie du téléphone mobile. Comme l'a indiqué le Président Obama, le moment est venu de réinventer le développement par de nouveaux partenariats.

72. **M. Sareer** (Maldives) dit que le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable a affirmé la volonté de la communauté internationale de faire de l'élimination de la pauvreté un objectif central du programme de développement pour l'après-2015. Ce rapport doit servir de base à l'introduction systématique d'objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015, qui doit également parachever l'action, non terminée, de réalisation des OMD.

73. Pour éliminer complètement l'extrême pauvreté, il faut adopter une conception centrée sur la personne humaine et profitant à tous, pour remédier aux inégalités entre pays et dans les pays, notamment entre

les générations et entre les sexes, ainsi qu'entre les zones urbaines et les zones rurales. À cet égard, le Gouvernement maldivien a adopté des mesures et une législation ayant pour but de mieux identifier, aider et émanciper les groupes vulnérables. La Loi sur l'emploi garantit l'égalité de rémunération pour un travail égal et prévoit trois mois de congé de maternité avec pleine rémunération pour les mères qui travaillent, tandis que la Loi sur les pensions prévoit des versements mensuels à tous les Maldiviens à partir de 65 ans. Le Gouvernement maldivien a également défini des politiques en matière de soins de santé, de logement et d'assistance juridique aux personnes âgées; la Loi sur les personnes handicapées prévoit des garanties pour toutes les personnes handicapées y compris les enfants, et défend leurs droits.

74. Les Maldives se sont engagées à appliquer la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les autorités sont fermement convaincues que l'égalité des sexes est une condition préalable essentielle de l'élimination de la pauvreté. Le pays investit massivement dans la promotion de la condition des femmes et des filles, notamment en organisant un enseignement de qualité – ce qui a des effets multiplicateurs décisifs sur la société –, par une hausse de la productivité et une croissance économique soutenue. Des mesures sont prises aussi pour défendre les intérêts des jeunes et les aider à se prendre en charge, sachant qu'ils constituent 44 % de la population. Les Maldives ont réalisé la scolarisation primaire universelle et les autorités cherchent à lutter contre le chômage en développant le deuxième cycle du secondaire, le premier cycle de l'Université et le troisième cycle et l'enseignement professionnel. Des programmes d'apprentissage ont également permis de placer des apprentis dans des entreprises privées. Mais la forte disparité des revenus demeure préoccupante et les Maldives s'efforcent de résoudre ce problème en accordant des prêts aux petites et moyennes entreprises et en encourageant la diversification de l'économie. Les Maldives ont adopté des pratiques de pêche non déprédatrices qui non seulement valorisent les ressources halieutiques du pays par l'exportation, mais préservent aussi la riche diversité biologique marine de l'archipel, où le secteur du tourisme viable demeure une importante contribution à l'économie.

75. Les Maldives ont atteint l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim dès 2004 et, en 2011,

sont sorties de la catégorie des pays les moins avancés. Cependant, la grande dispersion de l'archipel, la base économique étroite du pays, sa dépendance exagérée à l'égard du tourisme qui représente 30 % du PIB, l'absence d'économies d'échelle et la vulnérabilité aux chocs extérieurs et aux catastrophes environnementales signifient que les Maldives sont toujours exposées à des difficultés considérables. En particulier, le pays demeure vulnérable à l'impact du changement climatique, qui menace gravement les moyens d'existence de la population et même les logements. Il est essentiel que les initiatives d'élimination de la pauvreté prennent toutes en compte les effets du changement climatique et soient conformes aux objectifs énoncés dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

76. **M. Rimouche** (Algérie) dit qu'il est établi que la pauvreté et l'exclusion sociale sont un phénomène mondial résultant des changements intervenus dans l'ordre économique international. Dans beaucoup de pays d'Afrique, la pauvreté a atteint des niveaux alarmants car ces pays n'ont pas les moyens de lutter contre la faim, la maladie et la malnutrition; selon les statistiques de la Banque mondiale, en 2013 il y avait plus d'un milliard de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. La hausse des cours des produits de base et des denrées alimentaires compromet la réalisation des OMD et la perspective d'un retour à la croissance de l'emploi semble plus sombre car de plus en plus de gouvernements choisissent l'option de l'austérité budgétaire. Le fardeau de la dette extérieure, les difficultés d'accès aux marchés des pays développés et des catastrophes naturelles liées à la dégradation de l'environnement retardent la réalisation des stratégies nationales de développement. La nécessité de la complémentarité, de la solidarité, de la réciprocité, d'un engagement plus profond de la communauté internationale et d'approches novatrices de la croissance économique, de la stabilité financière et de la création d'emplois sont plus nécessaires que jamais. L'Algérie a ramené, entre 1995 et 2011, le taux de pauvreté de 14,1 à 5,1 %; actuellement 0,4 % de la population seulement vit avec moins d'un dollar par jour. Le chômage a été ramené de 30 % en 2000 à 9,8 % en 2013. L'Algérie a également poursuivi la promotion et l'emploi des femmes à tous les niveaux de la société; ainsi, 31 % des députés élus au Parlement en 2012 sont des femmes.

77. L'action menée pour éliminer la pauvreté dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 doit reposer sur une augmentation de l'aide publique au développement afin de réduire l'ignorance et la maladie, sur un partenariat équitable entre les pays industrialisés et les pays en développement visant à encourager l'investissement étranger direct dans les pays pauvres, et sur la mise en place d'une gouvernance économique internationale plus démocratique et plus représentative.

*La séance est levée à 18 h 5.*